



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 18 JAN. 2019

Service Police de l'eau et  
Milieux Aquatiques

Affaire suivie par : Danièle LAFARGUE  
Tél : 05 58 51 30 39  
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Monsieur,

Dans votre courrier du 7/01/2019 vous nous interrogez sur la qualité de l'eau distribuée sur la commune d'YGOS ST SATURNIN.

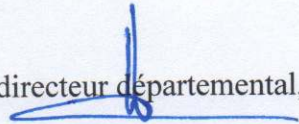
La surveillance de la qualité de l'eau potable étant de la compétence de l'ARS qui a été également saisie de son côté, c'est l'ARS qui fournira les éléments de réponse sur cette problématique.

En ce qui concerne la problématique de la station de traitement des eaux usées évoquée très brièvement dans ce courrier, la station d'épuration d'YGOS est en effet non conforme depuis 2015 mais la construction d'une nouvelle station est prévue pour 2019/2020.

Un dossier de déclaration « loi sur l'eau » vient d'être validé par le service police de l'eau et un arrêté de prescriptions spécifiques va prochainement être mis à la signature du Préfet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental,

  
Thierry MAZAURY

M Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
1581 route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE